



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3150

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Place Chanoine Chatard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3150**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Place Chanoine Chatard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement des espaces du centre à Saint Cyr au Mont d'Or a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation totale d'autorisation de programme par délibération n° 2017-2245 du 6 novembre 2017.

**I - Contexte**

La place Chanoine Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or est la "place de l'église" située au centre du village. La Mairie se situe à moins de 300 m de cette place ; la place de la République accueillant le marché et l'école maternelle du bourg sont localisées à moins de 100 m. De plus, l'école les Chartreux-Sainte Blandine est placée derrière l'église. Cette situation fait de la place Chanoine Chatard un lieu de centralité important à Saint Cyr au Mont d'Or.

Cette place est aujourd'hui vétuste et mal organisée. Le stationnement n'y est pas optimisé et les cheminements piétons, nombreux du fait de la proximité de pôles générateurs de déplacements, ne se font pas dans des conditions de sécurité et de confort.

**II - Projet**

Le projet prévoit :

- la requalification complète de la place Chanoine Chatard,
- l'organisation et l'augmentation du nombre de places de stationnement (64 places au lieu de 29 places actuellement),
- la sécurisation des cheminements piétons et la création d'un plateau traversant sur la route de Collonges située en contrebas de la place Chanoine Chatard,
- la création d'un espace central en gorrhe,
- la réalisation de murs de soutènement,
- la mise en valeur du patrimoine (église) par l'aménagement de voirie.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 865 000 €.

**III - Coûts supplémentaires**

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 230 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Les coûts supplémentaires sont essentiellement liés aux demandes de l'architecte des Bâtiments de France.

#### **IV - Planning**

Les travaux sont réalisés de juillet 2018 à mai 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la requalification de la place Chanoine Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme complémentaire P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 230 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 230 000 € TTC en 2019 en dépenses sur l'opération n° 0P06O5520.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 1 095 000 € en dépenses au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**